



Le Saint-Siège

**DISCOURS DE JEAN-PAUL II
À JEAN-CLAUDE ANDRÉ
AMBASSADEUR DE HAÏTI CHEZ LE SAINT-SIÈGE***

Vendredi, 14 décembre 1979

Monsieur l'Ambassadeur,

La noblesse des sentiments dont sont empreintes vos paroles me touche profondément. Je vous exprime ma vive gratitude pour ce témoignage et pour les vœux que vous me transmettez de la part de Son Excellence le Président de la République.

Le Pape connaît bien l'attachement filial du peuple haïtien à sa personne et au Saint-Siège, attachement qui s'est récemment encore manifesté par l'empressement avec lequel, à deux reprises au cours de cette année, vos compatriotes auraient voulu m'accueillir chez eux. Nous ferons tout le possible pour réaliser ce projet.

Le christianisme s'est ancré dans l'âme haïtienne, en touchant le cœur en même temps que l'esprit, en lui faisant surmonter toute haine raciale, en approfondissant ses dons naturels de bonté, de patience, d'espérance. Cette fidélité chrétienne a soutenu le peuple tout au long de son histoire, depuis l'indépendance acquise en 1804, puis à travers de nombreuses difficultés, extérieures ou intérieures, jusqu'à l'époque présente où se manifeste de plus en plus, comme Votre excellence l'a dit, le souci d'un ordre économique et social plus juste.

L'Eglise catholique apprécie vivement un tel souci et souhaite qu'on trouve le moyen de le réaliser, avec ses conséquences et ses exigences. Oui, le Saint-Siège forme des vœux ardents pour que chacun des enfants de votre pays puisse bénéficier du pain, de l'assistance médicale et de l'instruction dont il a besoin pour vivre et s'épanouir dignement.

Déjà, les mots de démocratisation, de libéralisation, de développement économique sont devenus

familiers aux Haïtiens. Ils se rendent bien compte aussi que la Providence les appelle à entreprendre eux-mêmes une action mieux organisée, à mettre en œuvre leurs responsabilités à tous les échelons, à développer l'esprit de justice et de service.

Comment ne pas souhaiter enfin que d'autres pays, que la Communauté internationale elle-même, apportent à votre nation, dans le plein respect de sa dignité et de sa souveraineté, l'aide massive que se révèle actuellement nécessaire? Devant l'Assemblée des Nations Unies, j'ai récemment évoqué les terribles disparités qui existent entre les personnes, les groupes et les régions, en précisant la nécessité et les conditions d'une coopération organique des nations^[1].

A Haïti, l'Eglise, pour sa part, désire poursuivre activement sa mission, selon ses propres responsabilités. Elle a bénéficié et bénéficie encore du zèle de nombreux religieux et religieuses missionnaires.

Elle vise d'abord à nourrir, à éclairer, à fortifier, à purifier la foi et la prière de ses fils, à déployer toutes les ressources de leur charité, ces fins spirituelles dont Votre Excellence a bien voulu souligner l'importance capitale en notant leur contraste avec un matérialisme athée, un monde sans amour, des mœurs dissolues, un climat de violence. En accomplissant sa mission spirituelle, l'Eglise est certaine aussi de servir le développement du pays, non seulement parce qu'elle forme chez les citoyens le sens du service courageux, honnête, désintéressé, ou, comme vous le dites, toute une armature morale; mais aussi directement, grâce à la série d'œuvres d'assistance et d'éducation qu'elle a suscitées, qu'elle entretient souvent avec des moyens pauvres et qui jouent dans le pays un rôle appréciable, voire indispensable. Elle est sûre de pouvoir compter, en ce domaine, sur la compréhension et le soutien de l'autorité préposée au bien commun de tous.

C'est dans cet esprit que je souhaite un développement fructueux des relations cordiales qui existent entre la République d'Haïti et le Saint-Siège. Vous y contribuerez désormais, Monsieur l'Ambassadeur. Je forme les meilleurs vœux pour votre mission. Ma pensée va aussi à Monsieur le Président de la République qui vous l'a confiée, à ceux qui portent avec lui la lourde tâche du service de la nation et à tout le cher peuple haïtien, sur lequel j'invoque de grand cœur les dons et l'assistance de notre Dieu et Sauveur.

[1] Cf. nn. 17-18.

*AAS 71 (1979), p. 1531-1533.

Insegnamenti di Giovanni Paolo II, vol. II, 2 pp. 1403-1405.

L'Attività della Santa Sede 1979 pp. 902-903.

L'Osservatore Romano 15.12.1979 pp.1, 2.

L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française 1980 n.2 p.7, 8.

© Copyright 1979 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana